



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 1^{er} décembre 2022
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0051(COD)**

15024/1/22
REV 1 ADD 2

DRS 64
SUSTDEV 203
CODEC 1793
COMPET 928

NOTE

Origine: Comité des représentants permanents (1^{re} partie)
en date du: 30 novembre 2022
Destinataire: Conseil

N° doc. Cion: 6533/22

Objet: Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET
DU CONSEIL sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de
durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937
- Orientation générale
= *Déclaration de l'Irlande*

Les délégations trouveront ci-joint une déclaration de la délégation irlandaise, en vue de la session du Conseil "Compétitivité" du 1^{er} décembre 2022.

Proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité

Déclaration de l'Irlande

à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil "Compétitivité" du 1er décembre 2022

L'Irlande a souscrit à l'objectif de la directive proposée, qui jouera un rôle important dans la promotion d'une conduite responsable des entreprises. Un cadre à l'échelle de l'UE est le mieux placé pour soutenir le fonctionnement du marché unique et influencer le respect des droits de l'homme et de l'environnement au-delà de l'UE. L'Irlande s'est efforcée de faire en sorte que la proposition soit ambitieuse tout en trouvant le juste équilibre entre l'offre de protections efficaces aux parties prenantes et la garantie que les mesures à mettre en œuvre par les entreprises sont claires, proportionnées et exécutoires. L'Irlande estime que la proposition devrait s'appliquer à tous les secteurs de l'économie, y compris aux entreprises financières réglementées du secteur financier.

L'Irlande regrette que la version finale du texte, qui a été présentée aujourd'hui au Conseil, confère aux États membres une flexibilité permettant d'exclure le secteur financier. L'Irlande tient à veiller à ce que toute approche adoptée soutienne l'harmonisation, favorise la cohérence des politiques et évite le risque de fragmentation au sein du marché unique. En conséquence, nous n'avons pas soutenu l'approche révisée de la présidence et nous nous sommes abstenus lors de l'adoption d'une orientation générale.

Néanmoins, il s'agit d'une proposition novatrice qui créera des obligations juridiquement contraignantes pour les entreprises en ce qui concerne les incidences négatives sur les droits de l'homme et l'environnement. L'Irlande attend avec intérêt l'aboutissement des négociations en trilogue à venir et l'adoption rapide d'une directive finale.
